

FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

PAR: Anissia
DATE: 25/03/2025
N°: 1554
SIGNATURE: [REDACTED]

DOCUMENT D

DATE	20 MAR 2025
DOSSIE:	
RR	✓ 130/1
PRA/P	130/2
PRA/O	130/3
ADM	250/14/5
PROG	303/UPS
PROG	303/PILIER 1/CPED
PROG	303/PILIER 2/CPED
PROG	303/UP-ALL
PROG	303/POOLED FUND



Pays : République Démocratique du Congo

TITRE DU PROJET : Promotion de la Gouvernance sécuritaire inclusive dans la province du Tanganyika

NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : PBF/COD/B-10, Identifiant du projet : 00140106

Modalité de financement du PBF :

- ☐ IRF
☒ PRF

Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :

- ☐ Fonds d'affectation spéciale national
☐ Fonds d'affectation spéciale régional

Nom du fonds d'affectation spéciale :

Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :

- OIM (Lead)
- PNUD
- BCNUDH

Agences contributrices :

- UNFPA,
- ONUFEMMES,
- UNESCO,
- ONUDI

Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :

- IGPNC Province de Tanganyika,
- Police Nationale Congolaise dans la province du Tanganyika
- P-DRRCS provincial
- Organisations de la société civile et les organisations des femmes et des jeunes,
- Services spécialisés de la PNC

Durée du projet en mois^{1 2}: 13 mars 2023

Durée proposée du projet en mois : 30 mois (24 mois période initiale + 6 mois d'extension sans coût)

Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Territoires de Nyunzu et Kalemie, province du Tanganyika

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

Ans

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

- ☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes³
☐ Initiative de promotion des jeunes⁴
☒ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
☐ Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

OIM : \$ 1 365 800

PNUD : \$ 545 700

BCNUDH : \$ 588 500

Total PBF : \$ 2 500 000

Budget additionnel :

Total budget additionnel :

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (70%) :

OIM : \$ 956 060

PNUD : \$ 381 990

BCNUDH : \$ 411 950

Total : \$ 1 750 000

Déjà décaissée

PBF 2^{ème} tranche* (30%) :

OIM : \$ 409 740

PNUD : \$ 163 710

BCNUDH : \$ 176 550

Total : \$ 750 000

Déjà décaissée

PBF 3^{ème} tranche* :

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

Le projet vise principalement à contribuer à répondre au vide sécuritaire que le départ de la MONUSCO de la province du Tanganyika risquerait d'engendrer. Ce projet contribue à la restauration de l'autorité de l'Etat et à la stabilisation des zones de retour dans le territoire de Nyunzu à travers notamment l'introduction de la police de proximité et la professionnalisation conséquente de la police pour construire une relation de confiance entre la police et les populations. La première étape vers la réalisation de cet objectif consiste à travailler avec les autorités de la Police Nationale Congolaise (PNC) pour désigner des effectifs nécessaires pouvant suivre la formation sur les principes de police de proximité avant de les accompagner pour leur déploiement effectif dans le territoire de Nyunzu. Le projet fournira également des infrastructures et équipements nécessaires pour accueillir les policiers nouvellement formés puis appuiera les structures institutionnelles du gouvernement dans la professionnalisation des forces de police locales conformément aux normes internationales. Le projet favorisera également un environnement propice à la mise en œuvre de l'approche de gouvernance sécuritaire inclusive à travers l'identification et la résolution participative des problématiques de

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

sécurité. De plus, le déploiement des équipes du P-DDR-CS sera appuyé pour coordonner les efforts de pacification, de démobilisation, de relèvement, communautaire et de stabilisation à l'échelle de la province.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Ce projet s'inscrit dans le cadre du processus de transition de la MONUSCO en République Démocratique du Congo. Après plus de vingt ans de présence dans la province du Tanganyika, la situation sécuritaire s'est nettement améliorée conduisant le Conseil de sécurité des Nations-Unies, dans sa Résolution 2612 du 20 décembre 2021, à ordonner la fermeture des bureaux de la MONUSCO à Kalemie au plus tard le 30 juin 2022. Par conséquent, plusieurs consultations ont eu lieu entre la MONUSCO, les Agences, Fonds et Programmes des Nations-Unies, les autorités provinciales et la société civile congolaise pour soutenir le processus de transition à travers des initiatives visant à améliorer l'environnement sécuritaire, à consolider la paix et à soutenir le développement de la province du Tanganyika. Sous la direction du bureau du Coordonnateur Résident du système des Nations Unies en RDC, un Plan de travail conjoint des Nations Unies pour la province du Tanganyika a été développé pour appuyer ce processus de transition. Le projet « Promotion de la Gouvernance sécuritaire inclusive dans la province du Tanganyika » vient accompagner ledit plan de travail conjoint des Nations-Unies et le Plan de Développement de la province du Tanganyika. Pour l'élaboration de la présente proposition de projet, une consultation a été faite avec la partie nationale notamment avec la Direction des études et planification et la cellule de la réforme de la Police Nationale Congolaise (PNC) ainsi qu'avec le Commissaire général de la PNC pour une réflexion stratégique sur le déploiement des policiers dans le territoire de Nyunzu. De plus, le Ministère provincial de l'intérieur et sécurité, le Commissaire provincial de Police Nationale Congolaise à Kalemie, l'Administrateur du territoire de Nyunzu, et l'Administrateur du secteur Nord Lukuga et Sud Lukuga, le Commissaire de la PNC à Nyunzu, UNPOL et la section des Affaires civiles et la section DDR de la MONUSCO ont été également consultés.

En outre, les réflexions collectives sur les défis sécuritaires menées par les agences, fonds et programmes du SNU sous la facilitation du Bureau du Coordonnateur Résident, ont permis de mieux circonscrire les actions à prioriser dans le cadre de ce projet.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : 2

31,13% soit \$ 778,141 du budget total du projet seront alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes.

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

⁵ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

Bien que les femmes soient en général très peu représentées au sein de la Police Nationale Congolaise (PNC), un plaidoyer sera mené dès le début du projet auprès des autorités de la PNC au niveau national et provincial afin d'inclure des femmes parmi les effectifs de policiers qui seront formés en police de proximité avant d'être déployés dans le territoire de Nyunzu. L'objectif étant que les femmes et les hommes participent sur un même pied d'égalité à la prestation, à la gestion et au contrôle des services de sécurité. Cela passe par le renforcement des capacités des femmes sur le leadership féminin, la sensibilisation sur les droits des femmes, sur la citoyenneté, la prise de décision et l'égalité des droits entre hommes et femmes, ainsi que la lutte contre les violences basées le Genre. Ces actions seront inscrites dans la formation de base pour les agents de la police, ainsi que dans des séances d'information sur la législation nationale et internationale en matière de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'intention des autorités provinciales de forces de sécurité dans le but de renforcer leurs capacités à favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de contribuer à la cohérence inter organisationnelle en matière d'égalité des sexes et autonomisation des femmes. Également elles seront reflétées dans la mise en œuvre des activités des cadres de concertation (CLSP, forums etc.) sur la gouvernance sécuritaire pour une meilleure prise en compte des besoins des deux sexes en matière de sécurité. Lors de la mise en place des comités locaux de sécurité de proximité, le projet ciblera au moins 30% de femmes parmi les membres qui la composent. Avec la mise en place de l'antenne de l'inspection Générale, les agents de l'Inspection Générale de la Police Nationale Congolaise (IGPNC) seront également sensibilisés pour assurer la représentativité de la femme et la prise en compte de leurs besoins en matière de sécurité lors des missions d'enquêtes et contrôle de la PNC. Les Organisations de la société civile et les associations de femmes seront également impliquées dans tous les forums et plateformes d'échanges (tables rondes etc.), et activités communautaires, œuvrant directement au développement et la mise en œuvre des plans provinciaux de développement incluant la dimension sécuritaire et/ ou des plans de sécurité locaux de proximité. De plus, les femmes seront intégrées dans les mécanismes de suivi des violations des droits de l'homme (VDH). Par ailleurs, lors des séances de sensibilisation des communautés sur la police de proximité, un accent particulier sera mis sur les besoins des femmes en matière de sécurité et la nécessité de les traiter au même titre que ceux des hommes.

Degré de risque du projet⁷ : __1__

A la suite de l'analyse des différentes menaces pouvant impacter la mise en œuvre du projet (voir matrice des risques), le niveau des risques peut être considéré comme « moyen » pour la réalisation des résultats. Ces risques comprennent entre autres une possible détérioration de la situation sécuritaire entraînant des problèmes d'accès dans les zones ciblées par le projet, une instabilité politique et institutionnelle, une persistance/ augmentation des conflits ethniques entraînant la dislocation de la cohésion sociale, un faible engagement des autorités ou manque d'adhésion des populations voire une augmentation des violations des droits de l'homme. Les mesures d'atténuation énoncées dans la matrice des risques permettront de mettre en œuvre les différentes activités dans la zone d'intervention et avec parfois une probabilité de changer carrément les conséquences des risques.

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸) : (4.1) Renforcement des capacités

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

nationales de l'Etat

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue :

Le projet « *Promotion de la Gouvernance sécuritaire inclusive dans la province du Tanganyika* » s'aligne au plan de travail conjoint des Nations-Unies et au Plan de Développement de la province du Tanganyika, notamment à leur Axe 1 relatif au « *Renforcement des institutions et à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale* », ainsi qu'avec la mise en œuvre et l'opérationnalisation de l'approche triple-nexus dans la province du Tanganyika, le plan de transition pour la sortie échelonnée de la MONUSCO signé par le Gouvernement le 15 septembre 2021 et transmis au Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Ce projet contribuera ainsi aux jalons 9, 10, et 11 du Plan de Transition de la MONUSCO au Tanganyika et plus particulièrement au renforcement des institutions de l'Etat, à la protection des civils pour une présence effective et fonctionnelle des institutions de l'Etat afin de garantir une offre minimum de service public à la population.

De plus, la présente initiative contribue parfaitement aux Résultats 1 et 2 du cadre de résultats stratégiques pour la consolidation de la paix pour la province du Tanganyika qui portent respectivement sur : « *D'ici 2024, les communautés dans les territoires de la province sont plus en sécurité* » et « *D'ici 2024, la cohésion sociale dans les communautés qui comprennent des ex-combattants est renforcée* ». Elle s'aligne également aux objectifs stratégiques de la réforme de la Police Nationale Congolaise (PNC), notamment à ceux de son Plan Quinquennal de la Réforme de la Police Nationale Congolaise (PAQ2 2020-2024) ainsi qu'au Plan d'Action Triennal de la PNC sur la Lutte contre les Violences Sexuelles en RDC. Il s'aligne également au Programme conjoint des Nations Unies pour la Réforme de la Justice 2020-2024. Le projet répond aux objectifs du Pilier 2 du Programme d'Actions 2021-2023 du Gouvernement de la RDC, relatif au renforcement de l'autorité de l'Etat, à la promotion de l'Etat de droit et de la démocratie. Le projet s'aligne aussi avec le Plan de Développement de la province du Tanganyika.

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :

Le projet contribue à l'ODD 16 visant à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous », ainsi qu'à l'ODD 5 visant à « réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

Type de demande :

Nouveau projet : ☐

Révision de projet : ☒

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : ☒ Durée additionnelle du projet en mois :

Extension sans coût 6 mois

Date de fin du projet : 12 Septembre 2025

Changement de résultat / sujet : ☐

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : ☐

Budget PBF supplémentaire : ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du

	<i>document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i> Les changements proposés regardent en particulier la durée de mise en œuvre du projet en vue d'achever les activités restantes et l'établissement d'une stratégie de sortie. Le Gouvernement et les membres du consortium (OIM, PNUD et BCNUDH) propose de prolonger la durée du projet de six mois, déplaçant la clôture du projet du 12 Mars 2025 au 12 Septembre 2025. Cette extension est justifiée par des retards significatifs accumulés dans la mise en œuvre des activités clés. Ces retards sont dus à plusieurs facteurs : - Indisponibilité de l'école de police dans les délais prévus, entraînant un démarrage tardif de la formation des policiers, qui prendra fin seulement quelques jours avant la clôture initiale du projet. - Réorganisation des Comités Locaux de Sécurité (CLS) suite à la nomination de nouveaux animateurs des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) après les élections de 2023. - Application du décret n°22/44 du 6 décembre 2022, modifiant l'organisation des CLS et doublant le nombre de leurs membres, nécessitant un ajustement structurel et des formations complémentaires. - Instabilité politique récurrente au Tanganyika, marquée par plusieurs remaniements du gouvernement provincial, ayant ralenti la mise en œuvre des actions planifiées. Ces facteurs ont considérablement affecté le calendrier du projet, empêchant l'atteinte des résultats escomptés dans les délais impartis. Impact des Retards et Justification de l'Extension Les retards ont directement compromis l'atteinte des deux principaux résultats du projet : 1. Renforcement de la présence et des capacités des structures de sécurité - o Le retard dans la formation et le déploiement des policiers signifie que la police ne pourra pas combler le vide sécuritaire de manière efficace et inclusive, notamment en répondant aux besoins des communautés, des femmes et des jeunes.
--	--

	○ Le manque de commissariats opérationnels freine le déploiement des policiers, empêchant ainsi une mise en pratique des principes de sécurité de proximité. 2. Reconnaissance de l'État comme principal fournisseur de services de sécurité ○ Sans le déploiement des policiers formés, les activités post-déploiement (coaching, monitoring des performances, forums police-population) ne pourront pas être réalisées à temps. ○ Le retard dans la mise en œuvre des projets communautaires de sécurité nuit à la construction d'un climat de confiance entre les forces de sécurité et la population. Plan d'Extension et Activités Prioritaires L'extension de six mois vise à finaliser les interventions essentielles et garantir la durabilité des résultats obtenus. Elle permettra notamment de : • Faciliter le déploiement et l'encadrement des policiers formés à Nyunzu (transport, coaching, accompagnement technique). • Finaliser et mettre en service les infrastructures policières, assurant un environnement de travail adéquat. • Mettre en œuvre des projets communautaires de sécurité (réhabilitation de ponts, éclairage, routes) pour renforcer la collaboration police-population. • Renforcer les capacités de la société civile dans le monitoring des performances de la police, y compris la gestion des violations des droits de l'homme et des violences basées sur le genre. • Mettre en place un système de plaintes et de redevabilité opérationnel (numéro vert et call center). • Soutenir les systèmes d'alerte précoce et de réponse rapide, avec l'identification de points focaux locaux pour faciliter la remontée d'informations. Impact Attendu et Conclusion L'extension sans coût garantira : • Un déploiement effectif des policiers formés et leur encadrement sur le terrain. • La finalisation et l'opérationnalisation des infrastructures essentielles. • Un renforcement durable des interactions police-population, fondé sur la confiance et la participation communautaire. • Une réduction des risques sécuritaires à long terme, grâce à une meilleure structuration des forces de sécurité locales.
--	--

	Cette prolongation est essentielle pour assurer la réussite et la pérennité des résultats du projet, en évitant un impact limité dû aux retards accumulés. Aucune augmentation budgétaire n'est requise, les ressources actuelles étant suffisantes pour couvrir la période supplémentaire.
--	---

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE⁹ <i>Nom : Simpson Alexandra, Cheffe de Mission</i> <i>Signature</i> [Signature] <i>Nom de l'agence : Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)</i> <i>Date et visa : 20 March 2025</i>	Représentant du gouvernement national <i>Nom : Guylain Nyemba Mbwezya</i> <i>Signature</i> [Signature] <i>Titre : Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan</i> <i>Date et visa : 26/03/2025</i>
AGENCE RECIPIENDAIRE¹⁰ <i>Nom : Damien Mama, Représentant Résident</i> <i>Signature</i> [Signature] <i>Nom de l'agence : Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD)</i> <i>Date et visa : 24 mars 2025</i>	AGENCE RECIPIENDAIRE¹¹ <i>Nom : Patrice Vahard, Directeur Pays</i> <i>Signature</i> [Signature] <i>Nom de l'agence : Bureau conjoint des Nations-Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH)</i> <i>Date et visa : 20 mars 2025</i>
Coordonnateur résident <i>Nom : Bruno Georges Lemarquis</i> <i>Signature</i> [Signature] <i>Titre : Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général, Coordonnateur Résident et Coordonnateur Humanitaire</i> <i>Date et visa : 28/03/2025</i>	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) <i>for</i> <i>Elizabeth Spehar</i> [Signature] <i>Signature</i> [Signature] <i>Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</i> <i>Date et visa : 2 April 2025</i>

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹⁰ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹¹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.